CSRS
Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire

Depuis 1951

FICHE D'OFFRE D'ACHAT VEHICULE

CONDITIONS D'ACQUISITION D'UN VEHICULE DU CSRS

MARQUE	TOYOTA
TYPE	EB71-5
MODELE	LAND CRUISER
COULEUR	BLANC
GENRE	VOITURE PARTICULIERE
1ER MISE EN CIRCULATION	28/08/2013
N° SERIE/CHÂSSIS	JTEBB71J904306489
VISITE TECHNIQUE	EXPIRE
IMMATRICULATION	464 MD 54
ENERGIE	GASOIL
PLACES ASSISES	05

Après l'achat et le paiement d'un véhicule du CSRS, l'acquéreur devra observer les consignes ci-dessous :

- Immobiliser le véhicule jusqu'à fourniture des preuves du dédouanement ;
- Rendre les plaques d'immatriculation au CSRS après dédouanement ;
- Ne pas mettre le véhicule en circulation avec une plaque banalisée du genre CH XXX ou XXX HG 01 ;
- Procéder immédiatement à la mutation ;
- Faire toutes ces actions dans un délai de 6 mois à compter de la date de réception du présent avis

En cas de non-respect de ces consignes, le CSRS se réserve le droit de retirer le véhicule sans préavis, et de le proposer à d'autres acquéreurs.

VOTRE OFFRE	……CFA

Nom……..Contact……..…….. Date……..Signature :…….